



LETTRE OUVERTE

Courbevoie le 10 février 2023

M. Patrice CAINE
Président Directeur Général Thales
THALES
Tour Carpe Diem
31 place des Corolles
92098 PARIS LA DEFENSE

Copie : C. De Villepin, Directeur Général des Ressources Humaines de Thales
P. Groisy, VP RH relations sociales et protection sociale

Monsieur,

Le gouvernement a annoncé le 10 janvier 2023, le projet de passage de l'âge de la retraite à 64 ans et du passage à 43 ans de cotisations d'ici 2027 au lieu 2035. Dès l'annonce de cette réforme injustifiée et inéquitable, le Medef et l'UIMM, dont le groupe Thales est adhérent, soutenaient cette réforme, pourtant :

- ⇒ En soutenant cette réforme, vous vous opposez à l'ensemble des organisations syndicales des salariés et des organisations de jeunesse mais aussi aux 7 Français sur 10 qui dénoncent cette réforme.
- ⇒ En soutenant cette réforme sur les retraites, vous portez la responsabilité des différentes actions décidées par l'intersyndicale y compris des possibles grèves pouvant entraîner des arrêts de production.
- ⇒ En soutenant cette réforme sur les retraites, vous vous positionnez contre l'intérêt des salariés de notre Groupe et donc contre les intérêts du Groupe, alors que très souvent, dans votre communication, vous estimez à raison que les salariés sont un maillon indispensable à la bonne marche de l'entreprise ! Quelle contradiction !
- ⇒ En soutenant cette réforme, vous vous engagez à conserver au sein du groupe Thales et à fournir un travail de qualité à chaque salarié au-delà de 60 ans quel que soit l'emploi et la pénibilité. Vous assumez également le risque de voir augmenter le nombre de maladies professionnelles, voire d'accidents de travail et de décès sur le lieu de travail, de salariés Thales.

Le passage à 64 ans de l'âge minimum de départ et à 67 ans pour bénéficier d'une retraite sans abattement, représentent un recul social de plus de 40 ans. Cela nous fait ainsi revenir avant 1982, date à laquelle le gouvernement en place, poussé par le monde du travail, décidait de porter l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans.

En passant l'âge de départ à 64 ans, le gouvernement, soutenu par les organisations patronales, porte un coup fatal au dispositif carrière longue et à la prise en compte de la pénibilité. En effet, un salarié ayant commencé avant 20 ans ne pourra partir en retraite qu'après avoir cotisé à minima 44 ans. En passant l'âge de départ en retraite à 64 ans, les carrières longues et les départs en retraite pour reconnaissance de pénibilité passeraient ainsi de 60 ans à 62 ans. Les femmes sont parmi les grandes perdantes de la réforme. Le dispositif des trimestres validés liés aux enfants visait à compenser les inégalités professionnelles qui se traduisent par un écart de -40 % en moyenne des pensions de retraite des femmes par rapport à celles des hommes. La réforme du gouvernement et le recul de l'âge légal réduisent la portée de cet avantage. Cette réforme est donc injuste.

En clair, cette réforme a plusieurs objectifs et conséquences :

- Faire 17 Milliards d'économie sur le système de retraite, tout en augmentant les dépenses d'assurance chômage des seniors, voire les dépenses assurant les minima sociaux (RSA ou autres) et les dépenses de santé liées à la fatigue des salariés,



LETTRE OUVERTE

- Réduire le niveau de pension des futurs retraités, en particulier pour les seniors privés d'emploi et les femmes qui ont souvent des carrières plus hachées.

Cette réforme n'est pas légitime et n'a aucune justification économique contrairement à ce qu'affirme le gouvernement. Même le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) affirme dans son rapport que notre système de retraite n'est pas en danger à court et moyen terme.

D'un côté, le gouvernement justifie sa réforme pour soi-disant sauver notre système de retraite, et de l'autre, il s'apprête à faire un nouveau cadeau de plus 8 milliards sur deux ans au patronat en supprimant l'impôt de production (ex taxe professionnelle).

Si cette réforme des retraites n'est pas retirée par le gouvernement, elle entraînera plusieurs conséquences comme :

- Augmenter le nombre de maladies professionnelles, et des accidents de travail,
- Augmenter le mal-être au travail des salariés
- Augmenter le nombre de seniors au chômage car se sont souvent les seniors qui sont les premières victimes des suppressions d'emplois décidées par le patronat
- Augmenter le nombre de démissions silencieuses

Lors d'une audition du responsable du COR devant les parlementaires, ce dernier a déclaré que cette réforme allait avoir comme conséquence une augmentation du nombre d'invalidités et donc d'un transfert du coût sur la sécurité sociale et par ricochet sur les mutuelles et complémentaires santé.

Oui une autre réforme des retraites est possible tenant compte de la pénibilité et d'un niveau de pension de retraite à minima au niveau du SMIC. Les moyens financiers existent pour financer une réforme de justice et de progrès social, partageant les efforts entre tous.

D'autres mesures pourraient contribuer à financer la retraite et plus généralement la protection sociale, comme :

- L'augmentation des salaires. L'équité salariale est un des piliers de la RSE.
- L'arrêt des exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises et en particulier les entreprises du CAC 40
- L'égalité salariale Femme / Homme
- La contribution en cotisations sociales de l'intéressement, la participation, des diverses primes et des dividendes versés aux actionnaires

En clair, un autre partage plus juste des richesses entre le capital et le travail est possible. La RSE impose une justice sociale.

Nos 4 organisations syndicales vous demandent de faire savoir aux organisations patronales dont vous êtes adhérent, le Medef et l'UIMM ainsi qu'aux représentants du gouvernement, que vous n'êtes pas favorable à cette réforme des retraites annoncée par Madame la 1^{ère} ministre, Elisabeth Borne, le 10 janvier 2023.

Anthony Perrocheau

Marc Cruciani

Véronique Michaut

Gregory Lewandowski